

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 octobre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-002-16592/24/BM

**■ Approbation de l'avenant n°2 corrigé à la convention de partenariat du projet européen DIAMS
100847**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole a mené en qualité de chef de file le projet européen DIAMS (Digital Alliance for Aix Marseille Sustainability) dont les objectifs étaient de :

- Mieux prendre en compte la qualité de l'air dans l'ensemble des politiques publiques et faire évoluer les comportements des citoyens et des acteurs au regard de ces enjeux,
- Avoir des plans d'actions efficaces et avec un réel impact sur la vie quotidienne des citoyens.

Le projet s'est déroulé de novembre 2018 à fin octobre 2022. Il a permis d'expérimenter de nouvelles façons d'appréhender les enjeux liés à la qualité de l'air et de développer des solutions innovantes tout en associant citoyens et professionnels.

La phase de clôture administrative du projet a permis une validation définitive des dépenses par l'Union Européenne en décembre 2023. Un avenant n°2 ayant pour objectif d'entériner les montants validés a été présenté pour approbation en séance du 18 avril 2024. La délibération comportait des erreurs qui nécessitent d'être corrigées bien que le montant total des subventions à percevoir par chaque partenaire reste inchangé :

- Dans le tableau présentant les dépenses validées par l'Union Européenne le montant total de la subvention FEDER du partenaire ATMOSUD est 1 133 929,43 € et non de 961 060,80 €. Il s'agit d'une erreur de plume le montant de 961 060,80 € correspond au montant figurant dans l'avenant n°1.
- Une erreur de plume a été commise sur le montant des dépenses réalisées par l'association Matrice au tableau présentant les dépenses validées. Les dépenses réalisées par ce partenaire s'élèvent à 494 554,95 € et non 494 554,03 €.
- La convention de partenariat initiale prévoyait des versements de 199 548,40 € pour TERA et 45 144,00 € pour la Fédération l'Air et Moi, or il a été versé respectivement 199 548,32 € et 45 143,80 € en 2019. La régularisation n'a pas été effectuée lors du deuxième versement, elle doit donc être effectuée au solde. Par conséquent, le montant du solde à verser à la Fédération l'Air et Moi est de 53 277,34 € et non 53 277,14 € et le montant du solde à verser à TERA est de 204 987,93 € et non 204 988,25 €.

Ainsi, les dépenses prévisionnelles contractualisées avec chaque partenaire étaient les suivantes :

N°	Partenaire	BUDGET TOTAL en Euros	Subvention FEDER (montant maximum) en Euros
1	AMP	928.802,15 €	743.041,72 €
2	AtmoSud	1.201.326,00 €	961.060,80 €
3	ARIA Technologies	406.525,00 €	325.220,00 €
4	A Lab in the AIR	483.752,35 €	387.001,88 €

5	Geopost - Groupe La Poste	344.650,00 €	275.720,00 €
6	Matrice	478.200,00 €	382.560,00 €
7	L'Air et Moi	157.109,50 €	125.687,60 €
8	Ecologicsense SAS - Groupe Tera	531.121,00 €	424.896,80 €
9	GIP AVITEM	187.490,00 €	149.992,00 €
Total		4.718.976,00 €	3.775.180,80 €

Des changements dans la réalisation des actions ont entraîné des modifications et des transferts de budget entre les partenaires donnant lieu à un nouveau plan de financement qui a été présenté à l'Union Européenne au mois de janvier 2023.

Le budget final validé par l'Union Européenne est donc le suivant :

N°	Partenaire	BUDGET TOTAL VALIDE (en Euros)	Subvention FEDER (en Euros)
1	AMP	844 404,86 €	675 523,89 €
2	AtmoSud	1 417 411,79 €	1 133 929,43 €
3	ARIA Technologies	419 360,20 €	335 488,16 €
4	A Lab in the AIR	273 125,11 €	218 500,09 €
5	Groupe La Poste	222 380,12 €	177 904,10 €
6	Matrice	494 554,95 €	395 643,96 €
7	L'Air et Moi	183 434,03 €	146 747,22 €
8	Ecologicsense SAS - Groupe Tera	674 681,67 €	539 745,34 €
9	GIP AVITEM	180 015,28 €	144 012,22 €
Total		4 709 368,01 €	3 767 494,41 €

Ainsi, il est nécessaire de procéder à la correction de l'avenant n°2 afin de valider le budget définitif des partenaires suivants : AtmoSud, Matrice, la Fédération l'Air et Moi et la société TERA.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;

- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération ECO 017-53-56/19/19/BM du Bureau de la Métropole du 28 février 2019 approuvant la convention de partenariat du projet DIAMS ;
- La délibération n° TCM 014-9556/21/BM du Bureau de la Métropole du 18 février 2021 approuvant l'avenant n°1 à la convention de partenariat DIAMS ;
- La délibération n° TCM-001-16011/24/BM du Bureau de la Métropole du 18 avril 2024 approuvant l'avenant n°2 à la convention de partenariat DIAMS.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les obligations incombant à la Métropole en qualité de chef de file d'un projet européen;; Les conclusions des contrôleurs mandatés par l'Union Européenne ;
- La notification de la validation du budget validé l'Union Européenne du 29 novembre 2023.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées les corrections apportées à l'avenant n°2 à la convention de partenariat pour les partenaires AtmoSud, Matrice, la Fédération l'Air et Moi et la société TERA.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer l'avenant n°2 corrigé ainsi que tous les documents afférents avec tous les partenaires engagés et notamment ceux concernés par le versement des soldes FEDER d'un total de 845 753,00 euros répartis de la manière suivante :

- AtmoSud, montant du solde à verser : 391 080,99 euros ;
- Aria Technologies, montant du solde à verser : 76 472,16 euros ;
- Matrice, montant du solde à verser : 94 755,96 euros ;
- La Fédération l'Air et Moi (FAEM), montant du solde à verser : 53 277,34 euros ;
- Groupe Tera, montant du solde à verser : 204 987,93 euros ;
- GIP Avitem, montant du solde à verser : 25 178,62 euros.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 en section de fonctionnement, Chapitre 65, nature 65748, fonction 052.

Ces crédits relèvent de la politique Environnement, énergie, agriculture, patrimoine naturel, de la sous-politique Littoral, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, environnement et du programme Action environnementale et seront exécutés par le service gestionnaire 8EXPER.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente,
Protection de l'environnement,
Lutte contre les pollutions,
Transition écologique

Amapola VENTRON